

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} octobre 2019

Date de la convocation : 24/09/2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Christian JANIN à M. Isidore POLO, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

Absents : M. André MASSE, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **ASSAINISSEMENT** : Rapport d'activité des délégués de l'assainissement collectif 2018

Rapporteur : Alain CLERC

NOTE DE SYNTHÈSE

Conformément aux articles L 1411-3 et R 1411-7 du Code général des collectivités territoriales, les délégués de l'assainissement collectif de Vienne Condrieu Agglomération sont tenus de présenter un rapport annuel sur l'exercice de la compétence sur le territoire de l'agglomération.

Dès présentation de ces rapports, ces derniers sont inscrits à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

8 contrats de délégation de service public sont concernés par la présentation de ces rapports. Ils sont listés dans le tableau ci-dessous :

Communes concernées	Compétence	Délégué	Période
Secteur nord : Saint Romain en Gal, Chasse sur Rhône, Seyssuel, Chuzelles, Villette de Vienne, Luzinay	Collecte	Cholton	Du 01/01/2017 au 31/12/2024

Communes concernées	Compétence	Délégataire	Période
Secteur Est : Les Côtes d'Arej, Jardin, Saint Sorlin de Vienne, Estrablin, Eyzin-Pinet, Moidieu-Détourbe	Collecte	Saur	Du 01/01/2017 au 31/12/2024
Ex SISEC : Chasse sur Rhône, Seyssuel et Ternay	Transport et traitement	Suez	Du 01/07/2006 au 31/12/2018
Sainte Colombe	Collecte	Suez	Du 01/01/2011 au 31/12/2019
Saint Cyr sur le Rhône	Collecte	Suez	Du 01/04/2016 au 31/03/2023
Ampuis	Collecte	Cholton	Du 01/01/2013 au 31/12/2024
Condrieu	Collecte	Suez	Du 01/01/2007 au 31/12/2019
Collecteur Rhône Gier	Transport	Suez	Du 01/01/2012 au 31/12/2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1411-3 et R 1411-7,

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 17 septembre 2019,

VU les 8 rapports d'activité des délégués présentés,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE des rapports d'activité établis par les délégués dans le cadre des contrats de délégations de service public suivants :

- Contrat de délégation de service public dit "secteur Nord" regroupant les communes de Saint Romain en Gal, Chasse sur Rhône, Seyssuel, Chuzelles, Villette de Vienne et Luzinay
- Contrat de délégation de service public dit "secteur Est" regroupant les communes des Côtes d'Arej, Jardin, Saint Sorlin de Vienne, Estrablin, Eyzin-Pinet et Moidieu-Détourbe
- Contrat de délégation de service public de l'ex SISEC : Chasse sur Rhône, Seyssuel et Ternay
- Contrat de délégation de service public de Saint Colombe
- Contrat de délégation de service public de Saint Cyr sur le Rhône
- Contrat de délégation de service public d'Ampuis
- Contrat de délégation de service public de Condrieu
- Contrat de délégation de service public du collecteur Rhône Gier.

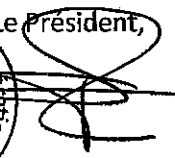
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 1^{er} octobre 2019

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 9 OCT. 2019
et a été publiée le - 9 OCT. 2019

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Claude BOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat